

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2022 à 20h00 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Simon DUFAULT,	conseiller (<i>arrive en cours d'assemblée</i>);
Gilbert GRENIER,	conseiller;
Mickaël L. GIGUÈRE	conseiller;
Pierre NOËL	conseiller;

Étaient absents :

Francine BRASSEUR,	conseillère;
Patrick WOLPUT	conseiller.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et greffière-trésorière
Daniel RICHARD,	inspecteur municipal

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte à 20h00.

1.1 Période de questions

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions. Aucune question n'est posée.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

156-07-2022 **2.1 Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juillet 2022;

En Conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ajouter le point suivant :

10.1 Trou d'homme – hôtel de ville

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

157-07-2022 **2.2** **Adoption des procès-verbaux**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 et qu'il s'en déclare satisfait;

En Conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal du 6 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité

158-07-2022 **2.3** **Adoption des comptes**

Attendu que conformément à la *Loi*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose une liste des dépenses et paiements autorisés en vertu du Règlement numéro 346-2021 remplaçant le règlement numéro 288-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil, des comptes à payer, ainsi qu'une liste des salaires payés au conseil municipal;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont présentés lors de la présente séance :

Comptes payés	6 111,99 \$	C2200164 à C2200176
	3 488,12 \$	L2200084 à L2200099
	2 692,82 \$	V0310522
Comptes à payer	147 624,33 \$	C2200177 à C2200198
	80,00 \$	L2200100 à L2200101
Salaires payés	18 180,95 \$	D2200274 à D2200329

Adoptée à l'unanimité

159-07-2022 **2.4** **Transferts budgétaires**

Attendu qu'il y a lieu de procéder aux transferts budgétaires afin d'assurer un suivi des variations budgétaires des dépenses, des revenus et des engagements, conformément au Règlement no 346-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2022 telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

2.5 Rapports budgétaires et suivi du surplus

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports budgétaires et le rapport de suivi du surplus pour le mois de juin 2022 aux membres du conseil.

M. Simon Dufault prend et quitte aussitôt son siège à 20h07.

160-07-2022 **2.6 Nomination des vérificateurs externes**

Attendu qu' en vertu des dispositions de l'article 966 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe;

Attendu qu' il y a lieu de reconduire, pour l'exercice financier 2022, le mandat de la firme qui a procédé à la vérification de l'exercice précédent;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine nomme la firme FBL S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier 2022.

Adoptée à l'unanimité

161-07-2022 **2.7 Création de différents surplus accumulés et transfert de sommes de l'excédent de l'exercice financier 2021**

Attendu que le surplus réalisé en 2021 est de 167 835 \$ et que le total du surplus accumulé non affecté, incluant celui de 2021, s'élève à 372 581 \$;

Attendu que le conseil municipal souhaite transférer un montant provenant du surplus accumulé non affecté pour la création de de surplus accumulés réservés, soit un montant total de 100 000 \$;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la création de différents surplus accumulés aux fonds et aux montants suivants :

Surplus accumulé réservé pour l'entretien, la réparation, la rénovation et la construction de bâtiment	5 000 \$
Surplus accumulé réservé pour l'amélioration du réseau routier	15 000 \$
Surplus accumulé réservé pour l'achat, le remplacement d'équipements, d'ameublements et de véhicules	75 000 \$
Surplus accumulé réservé pour l'achat, le remplacement d'équipements et d'infrastructures pour les parcs et terrains de jeux	5 000 \$

TOTAL :	100 000 \$
----------------	-------------------

Adoptée à l'unanimité

M. Simon Dufault prend son siège à 20h08.

162-07-2022 **2.8 Remboursement du fonds de roulement**

Attendu que le conseil municipal a adopté la résolution no 187-07-2021 concernant l'achat de la propriété du 647, 1^{er} Rang Ouest à Sainte-Christine;

Attendu que la Municipalité a emprunté un montant de 15 000 \$ au fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans, dont 10 versements égaux de 1 500 \$ par année à compter de l'an 2022, tel qu'il apparaît dans ladite résolution;

Attendu qu' il y a lieu d'effectuer le remboursement de la somme de 1 500 \$ au fonds de roulement;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le remboursement de 1 500 \$ au fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité

163-07-2022 **2.9 Rapport final logiciel des permis Sygem**

Attendu que le conseil municipal a adopté la résolution no 356-12-2021 acceptant la migration de notre base de données du format CIM au format SYGEM et le transfert vers le serveur de la MRC pour le module des permis au coût de 1 120,00 \$, taxes en sus;

Attendu que le conseil municipal a autorisé, par la même résolution, la licence de consultation pour les employés administratifs au coût de 280,00 \$, taxes en sus par année;

Attendu que la migration, le transfert des données vers le serveur de la MRC et que la licence de consultation ont tous été mis en place;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal approuve le rapport final sur les coûts du logiciel SYGEM, module des permis, pour un total de 1 469,82 \$ dont le montant avait été prévu au surplus accumulé non affecté par la résolution no 356-12-2021.

Adoptée à l'unanimité

164-07-2022 **2.10 Autorisation de signature acte de rétrocession du 7, rue Pierre-Delage**

Attendu que le bureau du notaire Me Christian Daviau a été mandaté afin de réaliser l'acte de rétrocession du 7, rue Pierre-Delage, lot 6 085 944;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le maire, M. Jean-Marc Ménard et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Heidi Bédard à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Christine, l'acte de rétrocession.

Que le conseil municipal autorise le remboursement des sommes dues selon le contrat notarié, s'il y a lieu et autorise le remboursement des ajustements nécessaires en lien avec les taxes municipales et scolaires s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité

165-07-2022 **2.11 Remboursement des droits de mutation – correction d'acte notarié**

Attendu que les droits de mutation immobilière ont facturés au montant de 2 448,50 \$ en lien avec un acte notarié daté du 28 août 2019, enregistré sous le numéro 24 860 963;

Attendu qu'un acte de correction provenant du notaire a été acheminé à la Municipalité en lien avec le contrat notarié ci-dessus cité;

Attendu que l'acte de correction stipule que le Cessionnaire déclare que l'immeuble fera partie, dans l'année qui suit l'inscription du transfert, d'une exploitation agricole enregistrée à son nom, conformément à un règlement adopté en vertu de l'article 36-15 de la Loi sur le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (L.R.Q., Chap. M-14). En conséquence, le Cessionnaire bénéficie de l'exonération du paiement du droit de mutation, en application de l'article 17.1 de la Loi;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le remboursement du montant ajusté aux propriétaires du matricule 9152 16 2737.

Adoptée à l'unanimité

166-07-2022 **2.12 Fermeture de l'hôtel de ville durant les vacances estivales**

Attendu que la direction générale a validé avec les employés leurs semaines de vacances souhaitées;

Attendu que les employés ont tous les semaines de la construction comme vacances souhaitées;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte que l'hôtel de ville soit fermé pour les semaines de la construction du 24 juillet au 6 août 2022 inclusivement.

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit également autorisé à prendre sa quatrième semaine de vacances du 7 au 13 août 2022.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Compte rendu du directeur du service des incendies

Le directeur du service des incendies, M. Jacques Leclair étant absent, aucun compte rendu n'est fait.

4. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

4.1 Compte rendu de l'inspecteur municipal

Monsieur Daniel Richard, inspecteur municipal fait un compte rendu des activités du département de la voirie de la Municipalité de Sainte-Christine.

167-07-2022 4.2 Travaux sur les chemins de gravier – fonds des carrières et sablières

Attendu qu' une tournée des chemins a été effectuée le 25 octobre 2021 afin d'évaluer les travaux à exécuter au cours de l'année 2022;

Attendu qu' une nouvelle tournée a été effectuée au printemps 2022;

Attendu que les sommes versées au fonds local des carrières et sablières doivent être utilisées à la réfection ou à l'entretien des voies publiques municipales par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable ou à des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances;

Attendu que tous les chemins visés par les travaux à effectuer par la tournée des chemins sont susceptibles d'être utilisés par la circulation provenant des carrières et sablières;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le montant déboursé pour l'achat de gravier et l'épandage servant à l'entretien des chemins, soit environ 1382 tonnes, provient du fonds des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité

168-07-2022 **4.5** **Acceptation partielle des travaux de la Phase II - 4^e Rang**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a procédé au rechargement de la deuxième partie du 4^e Rang;

Attendu que les travaux ont été réalisés par Excavation L.G. Inc et sont terminés;

Attendu que le certificat de réception provisoire des travaux de Dave Williams Infrastructure - civil mentionne que certaines sections de l'enrochement des ponceaux manque de pierre 100-200 mm ainsi que pour l'accotement de la pierre MG 20B du chemin, mais que les malfaçons sont mineures;

Attendu qu'un montant de retenue de 5 % sera libéré lors de l'inspection finale prévue dans un an pour la réception finale;

Attendu que la retenue de 5 % couvre amplement les travaux de correctifs à faire;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte partiellement les travaux de la Phase II du 4^e Rang et autorise le paiement de 88 539,77 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

169-07-2022 **4.4** **Éclairage 8^e Rang et Route 222**

Attendu que le conseil municipal souhaite ajouter un éclairage à l'intersection du 8^e Rang et de la Route 222;

Attendu que l'ajout d'une lumière standard par Hydro-Québec coûterait plusieurs milliers de dollars dû à l'ajout d'un transformateur;

Attendu qu'une solution économique a été trouvée pour l'ajout d'un luminaire de rue au coin du 8^e Rang et de la Route 222;

Attendu que la solution consiste à l'ajout d'une lumière DEL à l'énergie solaire;

Attendu que des demandes ont été effectuées auprès d'Hydro-Québec pour ajouter la lumière à leur poteau, mais qu'il n'est pas possible de le faire sur les poteaux existants;

Attendu que la Municipalité possède déjà un poteau;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise M. Daniel Richard, inspecteur municipal à faire effectuer les travaux relativement à la pose du poteau et à ajouter la lumière DEL à l'énergie solaire sur ledit poteau.

Adoptée à l'unanimité

170-07-2022 4.5 **Autorisation agrandissement du stationnement du garage municipal**

Attendu que le garage municipal manque d'espace de stationnement pour le stationnement des employés de voirie;

Attendu qu' il y a un espace gazonné situé à l'ouest de la porte du garage qui pourrait être aménagé en stationnement;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise M. Daniel Richard, inspecteur municipal à faire réaliser, par l'ajout de gravier, l'agrandissement du stationnement du garage municipal afin de créer plus d'espace de stationnement.

Adoptée à l'unanimité

171-07-2022 4.6 **Demande d'appui de la MRC d'Acton – Demande de subvention pour la réfection du tablier du Pont Danby**

Attendu que le conseil municipal désire effectuer le remplacement du tablier du Pont Danby pour une question de sécurité;

Attendu que le Pont Danby est situé sur une route collectrice;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal demande à la MRC d'Acton d'appuyer la Municipalité de Sainte-Christine dans ses démarches pour l'obtention d'une subvention afin de réaliser les travaux.

Adoptée à l'unanimité

172-07-2022 4.6 **Demande de subvention au député et ministre des Transports – Réfection du tablier du Pont Danby**

Attendu que le Pont Danby n'est pas seulement un pont local car il est situé sur une route collectrice entre la Route 116 et la Route 139;

Attendu que que la surface de roulement est en bois et que le coût pour refaire la surface peut atteindre 100 000 \$ et que ce montant est très élevé pour notre petite municipalité;

Attendu que le ministère des Transports a demandé de faire des réparations partielles sur la surface de roulement;

Attendu que l'usure de la surface, les réparations donneraient une surface inégale et que le conseil juge qu'il est préférable de le refaire tablier plutôt que de faire une réparation;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal demande à M. André Lamontagne, député du Comté de Johnson, ainsi qu'au ministre des Transports, M. François Bonardel une subvention pour le remplacement du tablier du Pont Danby de valeur équivalente au PIIRL.

Adoptée à l'unanimité

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Compte rendu de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

M. Patrick Wolput étant absent, aucun un compte rendu de la réunion de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains n'est fait.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Compte rendu du Marché public

M. Jean-Marc Ménard mentionne qu'il est allé au marché d'été la semaine dernière. Le Marché est ouvert depuis deux semaines. Il n'a pas assisté à aucune réunion du Marché dernièrement.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Avis de motion – Règlement numéro 366-2022 modifiant les règlements de zonage, de construction, de lotissement et des permis et certificats de la Municipalité de Sainte-Christine

M. Gilbert Grenier, par la présente :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement no 366-2022 modifiant les règlements de zonage, de construction, de lotissement et des permis et certificats de la Municipalité de Sainte-Christine.

- Dépose, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* le projet de règlement no 366-2022 modifiant les règlements de zonage, de construction, de lotissement et des permis et certificats de la Municipalité de Sainte-Christine.

Ce règlement aura pour objet de modifier lesdits règlements d'urbanisme afin de revoir à la hausse les montants des amendes imposées pour une infraction.

173-07-2022 7.2 Domaine Lamothe

Attendu qu' un aménagement de roulettes est connu sur la Route 116 sous le nom de « Domaine Lamothe », matricule 8755 67 4743;

Attendu que le conseil municipal avait adopté la résolution no 226-11-2020;

Attendu que ladite résolution mentionnait que le propriétaire devait être conforme en tout temps avec la *Loi sur l'Environnement*, dont le Q2-r22;

Attendu que ladite résolution mentionnait également que le propriétaire la tolérance ne lui conférait aucun droit acquis quant à la *Loi sur la protection du territoire agricole*;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal demande à l'inspectrice en bâtiment à ce que le propriétaire soit conforme au Q2-r22.

Que le conseil municipal demande à l'inspectrice en bâtiment à ce que le propriétaire fournisse à la Municipalité, la preuve qu'il est conforme à la *Loi sur la protection du territoire agricole*.

Que le conseil municipal donne un délai de trois (3) mois au propriétaire pour compléter sa demande de conformité auprès de la CPTAQ (Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec) à compter de l'expédition de la lettre signée par l'inspectrice en bâtiment.

Adoptée à l'unanimité

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Compte rendu du comité des loisirs et du soccer mineur

M. Pierre Noël fait un compte rendu concernant les activités du comité des Loisirs de Sainte-Christine.

174-07-2022 8.2 Demande de contribution du Comité de soccer mineur

Attendu qu' un total de 31 jeunes de la Municipalité de Durham Sud se sont inscrits au soccer mineur de Sainte-Christine;

Attendu que les jeunes de la Municipalité de Durham Sud font partie de l'équipe de Sainte-Christine depuis plus de vingt ans et que le soccer mineur de Sainte-Christine est fier de pouvoir compter sur les jeunes de Durham Sud pour compléter l'équipe;

Attendu que le soccer mineur de Sainte-Christine est membre de l'Association du soccer mineur d'Acton Vale;

Attendu que des tarifs sont imposés par l'Association du soccer mineur d'Acton Vale;

Attendu que l'Association du soccer mineur d'Acton Vale a révisé le fonctionnement du soccer mineur et les tarifs également;

Attendu que la part des parents pour l'inscription d'un enfant au soccer mineur de Sainte-Christine est de 80 \$;

Attendu que la part de subvention défrayée par la municipalité pour un enfant est de 95 \$;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine demande à la Municipalité de Durham Sud une contribution de 95 \$ par jeune de Durham Sud, soit un total de 2 945 \$.

Adoptée à l'unanimité

175-07-2022 **8.3 Autorisation de déposer une demande de subvention au PRACIM**

Attendu que le nouveau « Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), anciennement RECIM » a été dévoilé;

Attendu que des bonifications importantes de l'aide financière ont été annoncées pour contribuer à l'amélioration, à l'ajout, au remplacement et au maintien des bâtiments municipaux, qu'ils soient à vocation municipale ou communautaire incluant les casernes pour les services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que le programme prévoit une majoration de l'aide financière pour les municipalités de plus petite taille de même que pour celles qui se regroupent pour concrétiser des projets communs visant à offrir des services à leur population;

Attendu que les demandes sont présélectionnées à trois moments dans l'année, soit en janvier, en mai et en septembre, dans le respect de l'enveloppe budgétaire annuelle;

Attendu que le conseil municipal souhaite réaliser le projet du Centre multifonctionnel;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise Mme Heidi Bédard, directrice générale et greffière-trésorière à déposer une demande d'aide financière pour le projet du « Centre multifonctionnel » dans le cadre du PRACIM et à signer les documents de la demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité

176-07-2022 **8.4 Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE)**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a reçu l'annonce que notre projet de mise aux normes du terrain des loisirs de Sainte-Christine a été retenu dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE);

Attendu que de nouvelles soumissions a été demandées dans le cadre de la demande de subvention;

Attendu qu' il y a lieu de nommer des signataires pour la convention d'aide avant de procéder à la réalisation des travaux;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le dépôt des soumissions mises à jour dans le cadre du PSISRPE.

Que la part supplémentaire que devra déboursée la Municipalité dans le cadre du projet, qui est estimé à 3 281,01 \$, soit pris à même de surplus accumulé réservé pour l'achat, le remplacement d'équipements et d'infrastructure pour les parcs et terrains de jeux.

Que le conseil municipal autorise M. Jean-Marc Ménard, maire et Mme Heidi Bédard, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité la convention d'aide dans le cadre du PSISRPE ainsi que tout document relatif à la démarche de l'obtention de l'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

9. CORRESPONDANCE

9.1 MMQ – Ristourne 2021

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) a fait parvenir une lettre au conseil municipal les informant que la part de la ristourne 2021 pour la Municipalité s'élève à 559 \$.

177-07-2022 9.2 Club des Lions d'Acton Vale – Nomination d'un représentant

Attendu que le Club des Lions d'Acton Vale disposant d'un certain surplus budgétaires dû à une bonne performance de son organisation de la guignolée, a décidé de former un comité pour se pencher sur une assistance financière aux camps de jours pour les familles dans le besoin;

Attendu que le Club aimerait que notre municipalité délègue une personne pour siéger sur leur comité, soit un membre du service des loisirs de Sainte-Christine;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine souhaite être représentée sur ce comité;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal nomme M. Pierre Noël à titre de représentant de la Municipalité de Sainte-Christine et du Comité des loisirs de Sainte-Christine sur le comité créée par le Club des Lions d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité

10. AFFAIRES NOUVELLES

178-07-2022 10.1 Trou d'homme – hôtel de ville

Attendu que des travaux doivent être réalisés sur la rue de la Fabrique prochainement;

Attendu qu' un trou d'homme ainsi qu'un drain doivent être installés près de l'hôtel de ville;

Attendu que la profondeur prévue au plan pour le trou d'homme et le drain sont de deux (2) pieds, mais que le conseil municipal souhaite qu'ils soient à trois (3) pieds;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la pose du trou d'homme et du drain à trois (3) pieds de profondeur.

Que le conseil municipal autorise la dépense supplémentaire relativement à ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

179-07-2022 **12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 20h53.

Adoptée à l'unanimité

Heidi Bédard,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Jean-Marc Ménard,
Maire